

## SEANCE DU 23 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le 23 mai, à 11 heures 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué en date du 14 mai 2020, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mme Rachel FRENCH, Maire.

Présents : CESSAC Caroline, DESTAL Céline, DIAZ Julie, FLORENTY Kévin, FLORENTY Vincent, FRENCH Rachel, GALIACY Benoît, GARRIGOU Sarah, GOMEZ MONBRUN Patricia LESSENNE Léopold, PEYRIE Sabine.

Mme GOMEZ MONBRUN Patricia a été élue secrétaire.

### N° 2020-05-23/01 – DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES –

Suite à l'élection du maire et des adjoints, il y a lieu de désigner les délégués communautaires qui siégeront à la communauté de communes Cazals-Salviac. Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2020-001 du 3 janvier 2020, fixant le nombre de conseillers communautaires en fonction de la population municipale, sont désignées à l'unanimité :

Mme Rachel FRENCH, Maire

Mme Sabine PEYRIE, 1<sup>ère</sup> adjointe

### MEME SEANCE

### N° 2020-05-23/02 – MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES – TARIFICATION –

Mme le Maire indique qu'il y a lieu d'établir la tarification pour la mise à disposition de la salle des fêtes agrandie et rénovée. Elle donne lecture de la convention d'occupation de la salle des fêtes et propose les tarifs (location et caution) comme suit :

	Salle et toilettes	Salle, toilettes et bar	Salle, toilettes, bar et cuisine
Caution location	800 €	1000 €	1000 €
Caution ménage	100 €	150 €	150 €
Associations de la commune	mise à disposition gratuite	mise à disposition gratuite	mise à disposition gratuite
Associations hors commune	80 €	120 €	150 €
Résidents commune	80 €	120 €	150 €
Particuliers hors commune	120 €	170 €	200 €

Tarif location du matériel de sonorisation

Commune - Résidents et associations : Mise à disposition gratuite

Hors commune : 100 €

Caution : 1000 €

Conventions spécifiques

Association atelier de danse de Marminiac

Conditions : mise à disposition gratuite (subvention indirecte) avec caution  
800 €

Association Faits et Gestes

Convention à définir

Organismes à intérêt général ex. pompiers, CCCS, syndicats  
agissant pour des intérêts communaux, etc.

Conditions : mise à disposition gratuite sans caution.

Autorisation du maire nécessaire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents.